

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Drubigny, 31 juillet 1880

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (21)

Collation 2 p. (149r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Drubigny, 31 juillet 1880, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/50281>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [31 juillet 1880](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Drubigny](#)

Lieu de destination Origny-Sainte-Benoite (Aisne)

Scripteur / Scribeur [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin explique à Drubigny que la Cour de cassation n'apprécie pas la contrefaçon en elle-même mais apprécie la régularité du jugement de la cour d'appel, et qu'il ne peut le conseiller.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- Sur le folio 149r sont copiées, tête-bêche, la lettre de Godin au directeur du Comptable du 29 juillet 1880 et la lettre de Godin à monsieur Drubigny du 31 juillet 1880.

Mots-clés

[Contrefaçon](#), [Procédure \(droit\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024
